



Marché Actions : +0,79%

Capitalisation boursière actions : **FCFA 35,77 Mds**

Titres	Dern. Cours	Variation 1 mois	PER
LA REGIONALE	42 000	+0,00%	66,48x
SOCAPALM	25 700	+6,76%	9,65x
SAFACAM	18 500	-7,50%	11,67x
SIAT GABON	28 500	+0,00%	NA
SEMC	47 000	+0,00%	10,95x

Marché Obligataire : +0,0% (FCFA 736,89 Mds)

Titres	Valeur nominale	Cours	Taux d'intérêt
ECMR.05 - 18/23	7 500	100,60	5,60%
ALIOS.01 - 18/23	5 000	100	5,75%
ALIOS.02 - 14/21	1 428,571	100	6,25%
EOCG.01 - 16/21	2 500	100	6,50%
EOG.04 - 17/22	5 000	100	6,50%
EOG.05 - 19/24	7 500	99	6,25%
EOGSAF - 19/22	6 666,667	100	6,00%
EOBDE - 20/27	10 000	100	5,45%
EOCG.02 - 21/26	10 000	100	6,25%
EOG.06 - 21/26	10 000	100	6,00%

Devises

Devises/XAF	29/10/21	05/11/21	Variation
ZAR	37,06	37,40	+0,90%
YEN	4,96	5,00	+0,78%
USD	564,46	567,88	+0,61%
CAD	456,37	455,73	-0,14%
GBP	775,95	765,49	-1,35%

Matières premières

Cours des matières premières	05/11/21	Variation
Bois (USD per 1.000 board-feet)	615	+3,96%
Huile de palme (USD per ton)	1 279,53	-1,92%
Brent (USD per barrel)	82,74	-1,94%
Caoutchouc (USD per kg)	169,10	-3,65%
Cacao (USD per ton)	2 231,36	-4,19%
Fer (per dry metric ton)	94,43	-22,11%

Analyse de la cote

Performance hebdomadaire : La BVMAC clôture la semaine sur une capitalisation flottante de FCFA 35,77 Mds.

Volumes échangés : 262 titres ont été échangés entre le 1^{er} et le 05 novembre 2021 pour une valeur totale de transactions de FCFA 6,95M (+145,65%). Les échanges ont essentiellement portés sur les titres SAFACAM (1,91%), et SOCAPALM (98,09%).

Le carnet d'ordre du marché indique sur une base hebdomadaire, une baisse globale de l'offre de titres chez SEMC (-62,22%) et SAFACAM (-1,46%) et une hausse de la demande chez SAFACAM (+1162,79%) contre une baisse chez SOCAPALM (-10,43%).

Faits Majeurs

- Entrée de l'Etat Camerounais dans le conseil d'administration de de l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA) grâce à un investissement de FCFA 7,4 Mds. Cet investissement permettra au pays de bénéficier des garanties de l'ACA pour attirer davantage d'investissements directs étrangers et améliorer le commerce régional et international ;
- Levée de FCFA 40,5 Mds sur le marché monétaire par l'Etat Camerounais, entre le 27 octobre et le 03 novembre. Cette levée a été soutenue par l'émission d'une OTA de 3 ans (FCFA 30,5 Mds) et d'un BTA de 52 semaines (FCFA 10 Mds) ;
- Annonce par le Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), du projet de restructuration des Partenariats Publics Privés ;
- Ouverture de la nouvelle agence (22^{ème}) de Banque Atlantique Cameroun. Cette nouvelle agence est située dans la Commune d'arrondissement de Douala 5^{ème}, région du Littoral ;
- Lancement du nouveau produit de Dangote Cement Cameroon «Falcon», commercialisé dans des sacs de 50 kg. Ce nouveau produit est multifonctionnel et permet de réaliser différents ouvrages ;
- La valeur « ECMR 5,6% Net 2018-2023 », procédera le 15 novembre 2021, au remboursement du capital et des intérêts sur la base d'un coupon net à percevoir par obligation s'élevant à F CFA 2 920 (soit FCFA 2 500 F CFA au titre de l'amortissement du principal et FCFA 420 pour les intérêts) ;

Marché Monétaire

Le marché monétaire de la BEAC mettra en adjudication les OTA et BTA suivants lors de la séance d'adjudication du 10 novembre 2021 :

Titres	Emetteurs	Maturité	Taux	Montant (Mds FCFA)
OTA	Tchad	02 ans	5,5%	FCFA 30 Mds
BTA	Cameroun	13 semaines	NA	FCFA 25 Mds
BTA	Congo	26 semaines	NA	FCFA 15 Mds
BTA	Gabon	26 semaines	NA	FCFA 12 Mds

Comprendre : Appel Public à l'Épargne (APE)

L'Appel Public à l'Épargne (APE) est constitué par l'une des opérations suivantes : (1) l'admission d'un instrument financier (actions, obligations) aux négociations sur un marché réglementé, notamment celui de la BVMAC pour ce qui est de notre environnement ; (2) l'émission ou la cession d'instruments financiers dans le public en ayant recours soit à la publicité, soit au démarchage par des Sociétés de Bourse (intermédiaires agréés).

Durant le processus d'APE, les sociétés qui viennent en bourse (émetteurs) se font assister systématiquement par des Sociétés de Bourse. Le rôle de ces dernières est d'assister ces sociétés dans la structuration et la définition des caractéristiques de leur opération (le prix, la valorisation de l'entreprise, le déroulement du processus et les acheteurs ciblés). Elles l'assistent aussi dans la définition de sa politique de dividende et la gestion des risques liés à la fiscalité, aux lois et à la conformité ainsi que la gouvernance et d'autres aspects.

Les entreprises qui font appel public à l'épargne sont soumises en effet à une série d'obligations d'informations périodiques, occasionnelles et permanentes.

L'instruction N°2006-01 du 3 mars 2006 de la COSUMAF consigne les obligations à satisfaire par les sociétés désirant faire appel public à l'épargne, notamment celle de devoir communiquer au public un document d'information. Ledit document doit avoir préalablement obtenu le visa de la COSUMAF avant d'être diffusé au public. Lorsque l'opération est envisagée sous la forme d'un emprunt plutôt qu'une émission d'actions, les caractéristiques de l'emprunt doivent être indiquées dans le document d'information (durée, taux, tableau d'amortissement de l'emprunt, date de jouissance et les garanties offertes).

Les obligations de publicité auprès d'un large public sont également requises (Article 11 de l'instruction). Ce afin d'au moins satisfaire le nombre de souscripteurs minimum fixé à 100 participants pour que l'opération puisse être qualifiée d'APE.